



A R R E T E D U M A I R E

PORTANT SUR LA FERMETURE PROVISoire DU PARKING DE LA MEDIATHEQUE DE LA RUE DE LA SOURCE LE LUNDI 24 FEVRIER 2025 (PARKING SITUÉ DU COTÉ OUEST DE LA PLACE DE L'ORANGERIE)

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

Vu les articles L 2122-21, L 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le parking de la médiathèque de la rue de la source doit faire l'objet d'un entretien, qui sera effectué par les services techniques de la commune,

Considérant la nécessité d'interdire tous stationnements de véhicules sur ce parking afin de permettre cette opération,

Considérant la nécessité de réglementer par arrêté municipal la fermeture de ce parking,

A R R E T E N° 08-2025-PM

ARTICLE 1 : Le lundi 24 février 2025, de 8h à 18h, les stationnements de tous véhicules seront interdits sur le parking de la médiathèque de rue de la source.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront placées à l'entrée de ce parking, le lundi 24 février à 7h, afin d'en interdire l'accès.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune d'OLLAINVILLE.
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'EGLY
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale d'OLLAINVILLE.
- Recueil des actes administratifs
- Affichage

Fait à Ollainville, le 18 février 2025

Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU



Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte

MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE

Tél. : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr

Bureaux ouverts : lundi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, mardi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 20 h, mercredi, samedi de 8 h 30 à 12 h